

## Politique responsable d'achat de bois et produits d'origine forestière

Janvier 2024

Lecta garde toujours à l'esprit l'importance vitale des forêts comme ressource naturelle pour la vie de la planète et de ses habitants, ce pourquoi elle reconnaît leur immense valeur environnementale, économique et sociale.

De même, Lecta sait que le bois, base avec laquelle sont fabriqués nos produits de spécialités, couchés et non couchés, est une matière première naturelle, qui constitue aussi un allié de taille pour préserver l'environnement et une ressource économique pour de nombreuses familles et communautés locales. Le bois est une ressource renouvelable que nous fournissent les forêts et les plantations forestières ; protéger ces zones naturelles est essentiel pour le cycle global du carbone.

La valeur environnementale, économique et sociale des surfaces forestières nous engage à travailler de sorte à offrir des produits plus respectueux et qui garantissent l'origine du bois et sa chaîne d'approvisionnement.

En vertu de ces valeurs, Lecta dispose de systèmes de chaîne de contrôle, les labels PEFC et FSC® C011032, qui nous permettent de promouvoir la protection dont doivent bénéficier les forêts et garantir ainsi une utilisation responsable de celles-ci. Lecta satisfait également aux obligations de diligence raisonnable afin de garantir que ses matières premières ne proviennent pas de zones qui ont été illégalement déboisées\* ou qui ont entraîné une dégradation des forêts.

Conformément à cet engagement, lors de la phase d'acquisition du bois et des produits d'origine forestières, Lecta déclare sa détermination de garantir l'achat de matières certifiées et contrôlées et d'éviter toute source inacceptable ou controversée d'activités sylvicoles supposant le non-respect de la législation locale, nationale ou internationale ; et ne permettra pas de s'associer à des organisations qui sont directement ou indirectement dans les activités inacceptables suivantes :

- déforestations illégales, commerce de bois ou de produits forestiers illégaux, ou de bois n'étant pas d'origine responsable et contrôlée et issu de sources forestières illégales ou inconnues.
- pouvant violer les droits traditionnels et humains, ainsi que l'esprit de la Déclaration des Nations unies relative aux droits des peuples autochtones.
- pouvant détruire des forêts à haute valeur de conservation ou ne conservant pas de zones forestières importantes d'un point de vue écologique, culturel et social ou des zones protégées.
- pouvant contribuer à la non-conservation ou à la dégradation de la biodiversité.
- transformant de manière significative et sans motif les forêts en plantations ou en exploitations non forestières.
- ne respectant pas la législation locale, nationale ou internationale relative à la gestion forestière, à la protection environnementale, des espèces protégées ou menacées d'extinction, au droit des peuples autochtones, anticorruption, fiscale ou en matière de santé et sécurité au travail.
- qui introduisent des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les plantations forestières.
- qui portent atteinte à la déclaration des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

\* Conformément à ce qui est établi dans le Règlement (EU) 2023/1115 (Art.2)

Plus de renseignements sur l'engagement de Lecta en faveur de la durabilité sur [www.lecta.com](http://www.lecta.com)